




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PETIT MANUEL DE L'AFNU

RETOUR SUR LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU - JANVIER 2024



Table des matières

I. Le Conseil de sécurité de l'ONU

Fonctionnement général du Conseil de sécurité : Composition, rôle, et responsabilités -----	2
Importance du Conseil de sécurité dans les actions des Nations Unies -----	2

II. La Présidence du Conseil de sécurité

Rôle du président en tant que facilitateur des débats -----	3
Durée et rotation de la présidence -----	3
Rôle du président dans le processus d'adoption des résolutions ; importance du vote unanime -----	3

III. La France et le Conseil de sécurité ----- 4

IV. La présidence de Nicolas de Rivière

Biographie -----	5
Moyen-Orient : guerre Israël - Palestine -----	5
Guerre en Ukraine -----	6
Yémen : crise de la mer Rouge -----	6
Les « crises » en Afrique -----	7
Situation du Sahel et en Afrique de l'Ouest -----	7
Situation au Soudan 5 -----	7
Haïti : montée de la violence des gangs 5 -----	8
Colombie : processus de paix 5 -----	8

V. Discours du nouveau ministre des Affaires étrangères ----- 9

VI. Futur du Conseil de sécurité : vers une nouvelle réforme ? ---- 9

I. Le Conseil de sécurité de l'ONU

Fonctionnement général du Conseil de sécurité : Composition, rôle, et responsabilités

Le Conseil de sécurité des Nations Unies est l'organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Composé de 15 membres, dont 5 permanents (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni) et 10 membres élus pour des mandats de deux ans, il joue un rôle central dans la préservation de la paix mondiale. Les responsabilités du Conseil de sécurité comprennent l'examen des situations internationales qui menacent la paix et la sécurité, la formulation de recommandations ou de mesures, et l'autorisation de l'usage de la force si nécessaire.

Importance du Conseil de sécurité dans les actions des Nations Unies

Le Conseil de sécurité occupe une place prépondérante au sein des Nations Unies, le seul organe habilité à prendre des décisions contraignantes sur les États membres. Il est basé sur le chapitre V de la charte des Nations unies dont les buts sont : le maintien de la paix et la sécurité internationale ; le développement de relations amicales entre les nations ; le respect des droits de l'Homme ; l'harmonisation des efforts des nations vers ces fins communes. Ses résolutions ont un impact significatif sur la politique internationale, guidant les actions des États membres et, déterminant les réponses aux crises mondiales. En tant que principal garant de la paix, le Conseil de sécurité joue un rôle crucial dans la promotion de la stabilité et la résolution des conflits.

Charte des Nations Unies

*et Statut
de la Cour
internationale
de Justice*



Nations Unies

II. La Présidence du Conseil de sécurité

Rôle du président en tant que facilitateur des débats

La présidence du Conseil de sécurité est exercée par rotation mensuelle entre ses membres. Le Président, élu chaque mois par les membres du Conseil, joue un rôle essentiel en facilitant les débats et en dirigeant les sessions. Il est chargé de maintenir l'ordre du jour, de coordonner les discussions et de s'assurer que tous les membres ont l'occasion de s'exprimer. En tant que facilitateur, le Président doit promouvoir un environnement propice à la résolution des problèmes et à la prise de décisions consensuelles.

Durée et rotation de la présidence

La présidence du Conseil de sécurité est exercée par chaque membre, à tour de rôle, pour un mois. Le processus de rotation vise à garantir une représentation équitable de tous les membres, grands et petits. La durée mensuelle permet une rotation rapide et régulière, offrant à chaque membre l'opportunité d'assumer la présidence et de participer activement à la direction des travaux du Conseil.



Rôle du président dans le processus d'adoption des résolutions ; importance du vote unanime.

Le Président joue un rôle crucial dans le processus décisionnel du Conseil de sécurité. Il guide les délibérations, facilite les négociations et, en fin de compte, préside le vote sur les résolutions proposées. L'objectif est d'atteindre un consensus et d'obtenir un vote unanime. Le consensus renforce la légitimité des décisions prises et favorise une action collective plus efficace. Cependant, dans certaines situations, le vote peut être divisé, mais la recherche d'un large soutien reste une priorité pour le président afin de promouvoir des solutions durables et globales aux défis internationaux.

III. La France et le Conseil de sécurité

La France, membre Permanent du Conseil de Sécurité, est régulièrement appelée à présider le Conseil. Elle occupe cette fonction environ tous les 15 mois. Le premier Ambassadeur français à avoir présidé le Conseil de Sécurité est Alexandre Parodi, en juin 1947.

Depuis 2005, la France a été 17 fois présidente du Conseil :



Jean-Marc de La Sablière préside le Conseil en janvier 2003, mars 2004, juin 2005 et juillet 2006.



Gérard Araud préside le Conseil en février 2010, mai 2011, août 2012 et en décembre 2013.



Jean-Maurice Ripert préside le Conseil en septembre 2007 et en janvier 2009.



François Delattre préside le Conseil en mars 2015, juin 2016, octobre 2017 et mars 2019.



Nicolas De Rivière préside le Conseil en juin 2020, septembre 2022 et en janvier 2024.

L'année 2024 a commencé ce mois-ci dans un contexte multilatéral extrêmement tendu. Les guerres à Gaza, en Ukraine, au Soudan, au Yémen, viennent s'ajouter à l'urgence climatique. L'ONU, par sa fonction de défenseur de la paix, joue un rôle particulièrement important dans la résolution de ces conflits et dans l'aide humanitaire qu'elle apporte aux populations touchées par ces crises.

Le Conseil a accueilli au 1er janvier cinq nouveaux membres non permanents - Algérie, Guyana, République de Corée, Sierra Leone et Slovénie, pour un mandat de deux ans. Nicolas de Rivière a été le premier président du Conseil de cette nouvelle année. Dès le début de sa présidence, il a exprimé sa préférence pour des réunions du Conseil « efficaces et axées sur des résultats ».

IV. La présidence de Nicolas de Rivière

Biographie

Nicolas de Rivière, issu de la promotion « Condorcet » de l'Ecole nationale d'administration (ENA), a pris ses fonctions en tant qu'Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations unies à New York le 8 juillet 2019. Auparavant, il a occupé plusieurs postes clés, notamment en tant que Directeur général des affaires politiques et de sécurité au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2014-2019), Directeur des Nations unies, des organisations

internationales des droits de l'Homme et de la francophonie (2011-2014), et représentant permanent adjoint de la France auprès des Nations Unies à New York (2009-2010). Avant sa carrière diplomatique, il a été vice-président d'EADS-Astrium en 2001-2002 et a travaillé dans les cabinets de deux Ministres des Affaires étrangères français, Dominique de Villepin et Michel Barnier. Il a également occupé des postes à la mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York, à Washington et à La Haye.



Moyen-Orient : guerre Israël - Palestine

Le 14 janvier 2024 a marqué les 100 jours de guerre entre Israël et le Hamas, qui compte aujourd'hui plus de 27 000 victimes. Cette crise que vit le Moyen-Orient, a été au cœur des préoccupations du Conseil de sécurité, en particulier les violations du droit international et l'aide humanitaire déployée. Le Conseil de sécurité a unanimement condamné les propositions de transfert forcé de populations civiles de Gaza et appelé à un cessez-le-feu immédiat. Il a salué la saisie de la Cour internationale de Justice par l'Afrique du Sud et l'ordonnance de celle-ci auprès d'Israël pour la prise de mesures conservatrices visant à empêcher

les actes de génocide à Gaza. Le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance de la solution des deux États pour une paix durable.



Guerre en Ukraine

Les attaques répétées de missiles, de drones et d'artillerie russes touchent durement depuis bientôt deux ans les civils et les infrastructures ukrainiennes, provoquant des pertes humaines alarmantes et une crise humanitaire majeure. Le Conseil de sécurité a condamné les attaques russes contre les infrastructures civiles et la population ukrainienne, soulignant le mépris flagrant du droit international humanitaire. Nicolas de Rivière, au nom de la France, a fermement condamné ces actes et a promis un soutien indéfectible à l'Ukraine pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.



Yémen : crise de la mer Rouge

Le Conseil de sécurité de l'ONU a exprimé de vives inquiétudes face à l'escalade de l'insécurité en mer Rouge, exacerbée par le conflit à Gaza. Les attaques répétées des houthistes contre des navires commerciaux ont perturbé la liberté de navigation dans cette région vitale pour le commerce international. Pour répondre à cette crise, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2722 (2024), exigeant la cessation immédiate des attaques des houthistes en mer Rouge et la libération du navire Galaxy Leader capturé. La résolution a été soutenue par une majorité de membres du Conseil, soulignant le droit des États membres à défendre leurs navires contre de telles attaques. Des appels ont également été lancés pour renforcer les capacités des garde-côtes yéménites et pour une coopération internationale plus étroite afin d'empêcher de nouvelles attaques.

Cependant, des divisions sont apparues au sein du Conseil lors des frappes américano-britanniques au Yémen en réponse aux attaques houthistes contre des navires marchands. Alors que certains membres ont soutenu ces frappes au nom de la légitime défense, d'autres ont exprimé leurs préoccupations quant à une escalade des tensions régionales et aux risques pour les efforts diplomatiques.

Les « crises » en Afrique

Situation du Sahel et en Afrique de l'Ouest

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est penché sur la situation au Sahel et en Afrique de l'Ouest, où des développements contrastés ont été observés. Alors que certains pays, tels que le Libéria, le Sénégal et le Ghana, ont réalisé des progrès dans la consolidation démocratique, d'autres régions, notamment le Sahel, ont été confrontées à des défis majeurs.



Les changements anticonstitutionnels de pouvoir dans certains pays sahéliens ont engendré des tensions accrues, mettant en péril la stabilité de la région. Lors de son intervention devant le Conseil, le Chef de l'UNOWAS, M. Leonardo Santos Simão, a souligné l'urgence de la situation et la nécessité d'une action concertée pour répondre aux défis sécuritaires et de gouvernance. Les autorités de transition au Mali et au Burkina Faso ont eu du mal à rétablir la sécurité, d'autant plus que le retrait des forces étrangères a modifié le paysage sécuritaire régional.

La France, représentée par M. Nicolas de Rivière, a exprimé sa préoccupation pour les millions de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire dans la région. Malgré les difficultés rencontrées, des avancées notables ont été observées, telles que des élections transparentes en Côte d'Ivoire et au Libéria, ainsi que des initiatives de réconciliation en Gambie. Toutefois, des défis transversaux persistent, notamment le terrorisme, l'insécurité maritime, l'insécurité alimentaire et le changement climatique.

Situation au Soudan

Le Conseil de sécurité de l'ONU a examiné les enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI) sur les crimes commis au Darfour, au Soudan, lors de sa réunion du 29 janvier 2024. Le Procureur de la CPI, M. Karim Khan, a mis en avant les violations du Statut de Rome, soulignant le devoir de responsabilité envers les populations affectées par les atrocités commises. Les délégations ont exprimé un large soutien au travail de la CPI, mettant en lumière les crimes contre les enfants et les crimes sexuels commis au Darfour. Elles ont appelé à une coopération totale du gouvernement soudanais avec la CPI, critiquant les entraves à la justice et l'insuffisance de coopération jusqu'à présent.



Haïti : montée de la violence des gangs

Le Conseil de sécurité de l'ONU a unanimement appelé au déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti, lors de sa réunion du 25 janvier 2024. Cette décision fait suite à la montée de la violence des gangs, menaçant la population haïtienne et entravant les opérations humanitaires. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti a alerté sur une augmentation alarmante des enlèvements, des viols et d'autres crimes, avec plus de 8 400 victimes recensées l'année précédente. Le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) travaille activement à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) et consulte les autorités haïtiennes sur le déploiement de la MMAS, conformément à la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité.



Colombie : processus de paix

Le Conseil de sécurité de l'ONU a réitéré son soutien au processus de paix en Colombie, soulignant l'importance de l'Accord de paix de 2016. Il a salué les progrès dans la réforme rurale et la réintégration des ex-combattants, mais a exprimé des préoccupations quant à la violence persistante contre eux. Le Conseil a encouragé la participation des femmes et attendu la mise en œuvre de mesures pour les questions ethniques. Il a également noté les efforts de dialogue avec l'Armée de libération nationale et a promis un soutien continu avec une délégation prévue en février.



V. Discours de Stéphane Séjourné, ministre des Affaires étrangères



Dans le cadre de la présidence française, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné est intervenu au Conseil de sécurité, il a présidé le débat ministériel au niveau ministériel du 23 janvier 2024. Le ministre a notamment prononcé un discours, revenant sur la situation à Gaza et sur le risque d'embrasement dans la région. Il a insisté sur la nécessité de solidarité envers Israël et les

Palestiniens, a appelé à la cessation des violences et à la reconnaissance du droit international. Trois principes guident les actions proposées : l'humanité, la justice et la responsabilité face aux risques d'escalade. Stéphane Séjourné s'est prononcé pour une solution à deux États, avec la construction d'un nouvel État palestinien. La France s'engage à œuvrer pour la paix, la reconstruction de Gaza et la résolution du conflit israélo-palestinien.

VI. Futur du Conseil de sécurité : vers une nouvelle réforme ?

Nicolas de Rivière, soutient une réforme du Conseil de sécurité, visant à accroître la légitimité, la représentativité et l'efficacité de ce dernier. Il insiste sur la nécessité de préserver la nature exécutive et décisionnelle du Conseil de sécurité, tout en le rendant plus représentatif du monde actuel. Une réforme proposée serait l'élargissement du Conseil, pouvant compter jusqu'à 25 membres, comprenant de nouveaux membres permanents et non-permanents. La France soutient la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon en tant que membres permanents, tout en promouvant une présence renforcée des pays africains. Les sièges restants devraient être répartis pour assurer une représentation géographique équitable. Ensuite, une réforme pourrait également proposer la suspension volontaire et collective du droit de veto des cinq membres permanents en cas d'atrocités de masse, initiative soutenue par 106 pays.

